



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 juillet 2022

HAUSSE DES OUTRAGES SEXISTES ENREGISTRÉS PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ EN 2021

Retrouvez la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Interstats Info rapide n°22, paru le 28 juillet 2022

Depuis la promulgation de la loi du 3 août 2018 créant des infractions spécifiques pour outrage sexiste, le nombre d'infractions enregistrées par les forces de sécurité est orienté à la hausse, mais à un rythme ralenti depuis la fin 2021. Sur la période 2020-2021, 3 700 infractions d'outrages sexistes ont été enregistrées en France par les services de sécurité dont 1 400 en 2020 et 2 300 en 2021. Ces infractions sont des contraventions, de 4ème ou 5ème classe. Il s'agit le plus souvent d'outrages sexistes sans circonstances aggravantes (« outrages sexistes portant atteinte à la dignité ou créant une situation intimidante, hostile ou offensante imposée à une personne ») : ils représentent 70 % des contraventions pour outrages sexistes enregistrées en 2020 et 75 % de celles enregistrées en 2021.

Ces infractions sont enregistrées en premier lieu dans les régions du Centre-Val-de-Loire et d'Île-de-France. Sur le périmètre restreint à la police nationale, les victimes sont majoritairement des femmes sauf lorsqu'il s'agit d'outrages commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime, et elles ont moins de 30 ans pour près des deux-tiers d'entre elles. Les auteurs sont quasi-exclusivement des hommes, majeurs pour la plupart.

À propos du SSMSI

Le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, au ministère de l'Intérieur. Il a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public. Le SSMSI respecte à ce titre un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Comme les autres membres du service statistique public, son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis), et son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>

https://twitter.com/Interieur_stats